

OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 janvier 2020 N°938

Visite de M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, à la Direction des impôts des non-résidents en Seine-Saint-Denis.

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès de M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, s'est rendu, ce jeudi 23 janvier 2020, à la direction des impôts des non-résidents (DINR) à Noisy-le-Grand.

Le Secrétaire d'Etat est allé à la rencontre des agents des différents services de cette direction qui gère les obligations fiscales en France des Français non-résidents, mais également des entreprises étrangères sans établissement stable.

Dans un contexte de réforme de la fiscalité des non-résidents qui a été reportée au 1^{er} janvier 2021 (au lieu du 1^{er} janvier 2020) par la loi de Finances pour 2020, deux temps forts marquent l'activité quotidienne de la DINR en matière de fiscalité des particuliers non-résidents : le calcul de l'impôt et l'accueil fiscal.

Cette visite s'inscrit par ailleurs dans un contexte de discussions qui doivent aboutir, avant le 1^{er} juin 2020, à la remise d'un rapport au Parlement sur la fiscalité appliquée aux revenus de source française des contribuables fiscalement domiciliés hors de France; rapport dont les conclusions doivent proposer des améliorations du dispositif applicable aux non-résidents.

La DINR – structure de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) qui traite quotidiennement à l'international – a ainsi pu montrer au Secrétaire d'Etat toutes les particularités ainsi que certaines difficultés qu'elle rencontre dans sa relation avec les usagers situés hors de France, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Cette visite a également permis au Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT d'échanger avec les parlementaires (représentants les Français établis hors de France) présents, sur les problématiques et les attentes des non-résidents, mais aussi de prendre connaissance de la réorganisation de la DINR qui entre dans une phase de modernisation conséquente pour faciliter, de manière significative, les échanges avec les usagers de cette structure.

Chiffres clés:

- Date de création la DINR : septembre 2017
- Un nombre d'usagers en constante augmentation : particuliers +10% / professionnels +68%
- Des effectifs renforcés : + 25% depuis 2018 et + 50 emplois spécifiquement en 2020 principalement pour les dossiers des particuliers.
- Des outils modernes : serveurs vocaux interactifs, assistants digitaux avec le développement en cours d'un applicatif lié au portail européen de remboursements de TVA.

Contact presse:

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / chefcab.semap@cabinets.finances.gouv.fr

